

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022

1°) ACQUISITION D'UN CAMION:

Il nous faut procéder au remplacement du camion communal, gravement accidenté le 5 novembre 2021 et, après expertise, déclaré irréparable.

Pour procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule, en l'espèce un camion de marque RENAULT TRUCKS type MASTER 165 ch avec blocage de différentiel et équipé d'une tri-benne de marque JPM, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de souscrire auprès du Crédit agricole un emprunt pour un montant de 33.000 euros au taux fixe de 0,99 %, soit 40 échéances de 867,53 euros.

2°) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil a décidé de procéder à une rénovation des systèmes d'éclairage public devenus obsolètes afin d'une part d'en amoindrir l'impact environnemental et, d'autre part, de réduire le coût financier de ce service.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 21.158,10 euros.

Le financement de cette opération s'établit comme suit/

- Subvention du Parc national des Cévennes : 6.146,43 euros
- Co-financement du SDEE : 8.325,39 euros
- Part communale : 6.686,28 euros
-

3°) PROGRAMME « HAIES MELLIFERES :

Le Conseil a décidé de répondre favorablement à l'appel à projet lancé par le Parc National des Cévennes pour la plantation de haies mellifères sur le territoire de notre Commune.

La mise en œuvre de ce projet nous permettra de disposer d'un linéaire de plants de 250 à 500 mètres pour végétaliser et agrémenter divers sites sans engendrer de dépenses pour notre Commune, cette opération étant financé, dans son intégralité, par le FEDER 50%), la CGET (20%), la Région OCCITANIE (6%) et le PNC (24%).

4°) ONF :

Le Conseil municipal a approuvé l'assiette des coupes proposé par l'ONF au titre de l'exercice 2022 en forêts communales et sectionales.

Ainsi, après avoir constaté que le capital sur pied était encore trop faible, le Conseil a décidé de reporter cette coupe en 2028.

5°) INFORMATIONS DIVERSES :

-DETR 2021 :

La Commune a obtenu de l'Etat l'octroi d'une subvention de **18.000 euros** au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour financer l'acquisition d'une Mini pelle.

-ASSURANCES:

.

L'indemnité due à la Commune après l'accident survenu à notre camion a été fixé à la somme de **20.000 euros**, dont à déduire la franchise.

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE DE CARTONS :

Une convention a été signée avec le SICTOM des Bassins du Haut-Tarn pour la mise en place d'un conteneur destiné à la collecte des cartons. Il sera installé, pour un accès aisé, à proximité des conteneurs « Verres » et « Emballages » déjà en place sur le terre-plein de la salle polyvalente.

Le Maire,

Jean WILKIN